

**Chlorure d'hydrogène**
**CG069**


Etiquette 2.3 : Gaz toxique.



Etiquette 8 : Matière corrosive.



C : Corrosif



T : Toxique

**1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

**Nom commercial** : Chlorure d'hydrogène  
**N° FDS** : CG069  
**Formule chimique** : HCl  
**Identification de la société** : MULTIGAS  
 ROUTE DE L'INDUSTRIE  
 CH - 1564 DOMDIDIER Switzerland  
**N° de téléphone en cas d'urgence** : Tel: 026 676 94 94

**2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Substance / Préparation** : Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Chlorure d'hydrogène	100 %	7647-01-0	231-595-7	017-002-00-2	T; R23 C; R35

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

**3 IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Identification des dangers** : Gaz liquéfié.  
 Toxique par inhalation.  
 Très corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

**4 PREMIERS SECOURS**
**Premiers secours**

- **Inhalation** : Toxique par inhalation.  
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- **Contact avec la peau et les yeux** : Peut causer des brûlures sévères de la peau et de la cornée. Prévoir un traitement de premier secours immédiatement disponible. Demander l'avis médical avant d'utiliser le produit.  
Obtenir une assistance médicale.  
Enlever les vêtements contaminés. Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- **Ingestion** : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Classe d'inflammabilité** : Ininflammable.  
**Risques spécifiques** : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.  
**Produits de combustion dangereux** : Aucun produit plus dangereux que le produit lui-même.

**Chlorure d'hydrogène**
**CG069**
**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)**
**Moyens d'extinction**

- **Agents d'extinction appropriés** : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
- Méthodes spécifiques** : Si possible, arrêter le débit gazeux.  
S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
- Equipements de protection spéciaux pour pompiers** : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

**6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles** : Evacuer la zone.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Précautions pour l'environnement** : Essayer d'arrêter la fuite.  
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes.
- Méthodes de nettoyage** : Ventiler la zone.  
Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite.  
Laver la zone à l'eau.

**7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Stockage** : Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
- Manipulation** : Eviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.  
Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

**8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

- Protection individuelle** : Assurer une ventilation appropriée.  
Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité.  
Disposer d'un vêtement de protection approprié résistant chimiquement prêt à l'usage en cas de nécessité.
- Limites d'exposition professionnelle** : Chlorure d'hydrogène : TLV<sup>©</sup> - Ceiling [ppm] : 5  
Chlorure d'hydrogène : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 1  
Chlorure d'hydrogène : OEL (UK)-STEL [ppm] : 5  
Chlorure d'hydrogène : MAK - Allemagne [ppm] : 5

**9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Etat physique à 20 °C** : Gaz liquéfié.
- Couleur** : Incolore. Dégage des fumées blanches dans l'air humide.
- Odeur** : Piquant(e).

**Chlorure d'hydrogène**
**CG069**
**9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

Masse moléculaire	: 36,5
Point de fusion [°C]	: -114
Point d'ébullition [°C]	: -85
Température critique [°C]	: 51,4
Pression de vapeur, 20°C	: 42,6 bar
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,3
Densité relative, liquide (eau=1)	: 1,2
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: S'hydrolyse.
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Ininflammable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité et réactivité	: Réagit avec la plupart des métaux en présence d'humidité, en libérant de l'hydrogène, gaz extrêmement inflammable. En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux. Réagit avec l'eau pour former des acides corrosifs. Peut réagir violemment avec les alcalis.
-------------------------	--

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations toxicologiques	: Oedème retardé fatal du poumon. Brûlures sévères de la peau, des yeux et des voies respiratoires à concentration plus élevée.
CL50 [ppm/1h]	: 2810

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Information relative aux effets écologiques	: Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.
---	--

**13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Généralités	: Eviter de rejeter à l'atmosphère. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme. Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère. Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.
-------------	---

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

No ONU	: 1050
I.D. n°	: 268
ADR/RID	

**Chlorure d'hydrogène**
**CG069**
**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)**

- Désignation officielle de transport : CHLORURE D'HYDROGÈNE ANHYDRE
- ADR Classe : 2
- Code de classification ADR/RID : 2 TC
- Etiquetage ADR : Etiquette 2.3 : Gaz toxique.  
Etiquette 8 : Matière corrosive.
- Autres informations relatives au transport** : Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.  
Avant de transporter les récipients :
  - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
  - S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
  - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
  - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
  - Assurer une ventilation convenable.
  - Se conformer à la réglementation en vigueur.

**15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- Classification CE** : Numéro index : 017-002-00-2  
T; R23  
C; R35
- Etiquetage CE**
- **Symbole(s)** : T : Toxique  
C : Corrosif.
- **Phrase(s) R** : R23 : Toxique par inhalation.  
R35 : Provoque de graves brûlures.
- **Phrase(s) S** : S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**16 AUTRES INFORMATIONS**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité.  
Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fin du document